

**DELIBERATION**

**N° 2012-13 du 31 janvier 2012**

**OBJET : Convention pluriannuelle pour l'exécution des services de transfert, de transport et d'élimination des ordures ménagères collectées sur la Commune de Puy Saint Pierre.**

Rapporteur : M. Pierre LEROY.

Le 31 janvier 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29  
28 (Pour le vote des délibérations n° 2012-01, n° 2012-07 et 2012-16)

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes : 30  
29 (Pour les délibérations n° 2012-01, 2012-07 et 2012-16)

*M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération 2012-02 et quitte la salle pour la délibération n° 2012-07), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU / Mme MARCHELLO quitte la salle pour la délibération n° 2012-16) M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Pierre BOUVIER), M. Christophe MARTIN (représentant M. Roger GUGLIEMETTI), M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

**Avait donné pouvoir :** M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ

**Etaient excusés :** M. Xavier CRET et Mme Nicole MATHONNET.

REÇU LE

- 6 FEV. 2012

**Vu** les dispositions de l'article L5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Briançonnais fait exécuter, sous sa responsabilité, selon les moyens qu'elle a retenus, le service de transfert, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés produits par la Commune de Puy Saint Pierre, ainsi que l'exploitation des déchetteries,

**Considérant** dès lors, la nécessité de préciser les règles du partenariat financier avec la commune de Puy Saint Pierre,

**Vu** l'avis favorable des membres de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 9 janvier 2012,

**Vu** l'avis favorable des membres du Bureau en date du 17 janvier 2012,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité (8 pour, 21 abstentions)**

- Approuve l'établissement d'une convention de partenariat avec la Commune de Puy Saint Pierre dont le projet est joint en annexe, fixant les conditions de participation financière de la Commune aux frais payés par la Communauté de Commune du Briançonnais, au titre des exercices 2010 et suivants.
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



~ 3 FEV. 2012

Date dépôt S.P. :

Date affichage :

~ 7 FEV. 2012